

OTTAWA, 13 mars 1875.

MONSIEUR.—Je possède une grande étendue de terrain sur le côté nord du canal Lachine, depuis le pont du chemin St. Paul jusqu'à la propriété du gouverneur, au lieu appelé "Blue Bonnets"; et j'en possède encore une certaine étendue plus haut que cette propriété du gouvernement, faisant en tout environ $1\frac{1}{2}$ mille sur le côté nord du canal. Cette propriété mesure de quatre à vingt acres en profondeur, et contient au-delà de 200 acres.

Dans le dernier rapport de l'ingénieur en chef des Travaux Publics, je trouve un devis estimatif pour les améliorations à faire dans la navigation du canal Lachine. Après un examen minutieux des désavantages inévitables qui se présentent à l'égard de l'agrandissement du canal sur tout son parcours, comme l'obstruction de la navigation, ainsi que la suppression du pouvoir d'eau (qui fournit la force motrice à un si grand nombre de manufactures qui en dépendent) durant plusieurs années à venir, il en est venu à la conclusion arrêtée que les intérêts publics et particuliers seront sauvegardés d'une manière plus efficace par la construction d'un nouveau canal à partir du pont du chemin de fer en montant jusqu'à un point dans le voisinage du quai du chemin de fer au village de Lachine.

Après en être venu à cette conclusion, l'ingénieur en chef dit qu'aussitôt après avoir pris les arrangements nécessaires pour donner les travaux à l'entreprise, on ne fut pas longtemps sans s'apercevoir qu'une grande partie du terrain adjoint au canal et à travers lequel devait passer la nouvelle ligne se trouvait sous le contrôle de personnes, qui non-seulement attachaient elles-mêmes une grande importance à sa position, mais qui avaient encore réussi à inculquer chez d'autres des notions tout-à-fait exagérées quant à sa valeur; et il poursuit en disant qu'on rapporte qu'il a été offert des prix extraordinairement élevés pour des propriétés situées sur le côté nord du canal et entre le pont tournant du chemin de fer du Grand-Trouc et le chemin de la côte St. Paul; mais au-dessus de ce dernier endroit le terrain n'a pas acquis une valeur tout à fait aussi surprenante, etc.

On dit que, par suite des demandes exorbitantes faites par les propriétaires de terrains le long du canal, l'ingénieur en chef a considéré de nouveau la question, et qu'il vient de recommander l'agrandissement du canal sur une largeur moyenne de 150 pieds, ou sur une grandeur en surface de 1,950 pieds, depuis la côte St. Paul jusqu'à l'écluse de garde à Lachine, ce qui est à peu près le double de la capacité du canal actuel; et, depuis l'écluse St. Gabriel jusqu'à la côte St. Paul, le canal devra avoir une largeur moyenne de 175 pieds, et le terrain qu'il faudra pour son élargissement se prendra principalement sur le côté sud. Il calcule que les dépenses probables qu'il faudra encourir pour l'agrandissement du canal actuel sur tout son parcours s'éleveront à \$5,920,347. Par l'adoption de ce plan il dit que le canal pourrait s'agrandir sans que le département fut à la merci des propriétaires de terrains qui ont des idées aussi extraordinaires quant à leur valeur.

Le rapport qui a été fait par l'ingénieur est digne de la plus haute considération, et d'après les données qu'il avait en sa possession je n'ai pas de doute quant à son exactitude; mais en dépit de tous les faits cités, je me trouve forcé, en honneur pour moi-même comme pour mes associés, de protester d'une manière solennelle pour déclarer que nous ne saurions être compris parmi les personnes désignées dans ces imputations. Quand se fit l'achat de ma propriété, je n'ai jamais songé un seul instant à spéculer sur les besoins du gouvernement; au contraire, lorsque M. Supple, I. C., me demanda à quelle valeur j'estimais le terrain nécessaire, je lui répondis que je ne voulais pas en faire du tout l'évaluation. Je lui dis donc: "Que le gouvernement pronne le terrain nécessaire pour le canal, et qu'il paie un prix raisonnable pour ce terrain," ajoutant que je laisserais le soin d'en faire l'évaluation aux commissaires du gouvernement. J'étais parfaitement d'avis de permettre au gouvernement de fixer le chiffre de la compensation à accorder, ayant pleine confiance dans l'honneur et l'intégrité de ses officiers, qui sauraient me rendre justice à tous égards. Assurément, cette manière d'agir ne met pas le gouvernement à la merci des détenteurs de propriétés. J'avais calculé que nos bénéfices surgiraient de l'augmentation en valeur des terrains dans cette localité, par suite des nouvelles facilités que donneraient aux manufactures,